

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL ET LA RENTE FONCIÈRE DANS L'ŒUVRE DE LÉON WALRAS

par Jean-Marc **Boussard**¹

Léon Walras (1834-1910) est un économiste français émigré à Lausanne, en Suisse, faute de poste en France. Il est, de nos jours, devenu en économie une référence obligée –un peu l'équivalent de Newton pour la physique. On célèbre cette année le centenaire de sa mort. Comme son message touche en partie à nos activités, en ce qui concerne au moins la « libéralisation » et le « droit de propriété », il était assez naturel que l'AAF s'associe un peu aux hommages qui lui sont adressés.

L'originalité la plus apparente de Walras est dans son mode d'exposition des théories économiques : Il s'efforce d'exprimer sa pensée sous forme mathématique. L'utilisation de cet instrument allait lui permettre de développer une vision grandiose du monde économique, à partir d'un « modèle » archétype, analogue dans son principe aux « modèles » de Newton ou d'Einstein en physique. Ce modèle «d'équilibre général » permet de montrer que, sous certaines conditions, le jeu libre d'un marché concurrentiel conduit à une utilisation « optimale » (en un certain sens) des ressources disponibles. Pour cette raison, Walras est considéré sinon comme le « père » du libéralisme (d'autres avaient milité pour cela auparavant), du moins comme celui qui en avait démontré mathématiquement le bien fondé.

Et cela reste d'actualité puisque dans les dernières années, au cours des négociations qui ont conduit à l'édification de l'OMC, de nombreux auteurs ont utilisé des versions numériques simplifiées du modèle de Walras pour évaluer les bénéfices à attendre d'une libéralisation de l'agriculture mondiale, l'évaluant à 600 milliards de \$ en valeur capitalisée.

Or, en réalité, Walras était beaucoup moins « libéral » qu'on veut le faire croire. Plus exactement, il était très conscient des limites de son raisonnement, et il en tirait des conclusions qui n'allaient pas toujours dans le sens du « plus de marché ». Par exemple, il insiste sur l'existence de « monopoles naturels » (comme les chemins de fer), qui seront mieux administrés par une gestion publique que privée. Et cela apparaît surtout lorsqu'il traite du droit de propriété et de la « rente foncière ».

Le modèle d'équilibre général, en effet, spécifie à la fois les volumes de production et la répartition des revenus. Les « facteurs de production » sont rémunérés sur la base de leur « productivité marginale » - le prix d'une heure de travail, ou d'une unité de capital ou de terre est celui du bénéfice net que l'on ferait sur un marché avec une unité supplémentaire de ce facteur. Cette rémunération se traduit en revenus pour le « propriétaire » de chaque facteur.

Or ces droits sont au moins partiellement arbitraires, et leur attribution mérite réflexion. Bien évidemment, le travailleur doit normalement recevoir le prix de son travail, parce qu'il est

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, directeur de recherche à l'INRA, Laboratoire de politique économique, CIRAD, 45bis, avenue de la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne. Courriel : boussard@ivry.inra.fr